



Litige entre particulier et entreprise

Par BipBip

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec une société pour des travaux mal faits depuis août 2023.

J'ai bloqué une facture (Car si je paie, je ne reverrai jamais la société pour reprise des travaux).

Je conteste aussi une partie de la présente facture. (matériaux livrés incorrects par rapport à la demande).

La société, c'est engager à faire la reprise des travaux, mais à chaque fois trouve une excuse pour ne pas venir ou pour faire une reprise la moins coûteuse pour eux. + 1 geste commercial pour la partie que je conteste. (Mais ils reviennent en arrière à chaque fois.)

N'ayant écrit aucun courrier des 2 parties ni de courrier de relance pour payer.

J'avais des promesses de la société, mais le temps passe, rien ne bouge et mon problème est toujours présent.

Afin de faire avancer les choses, j'ai décidé de solliciter un conciliateur de justice (rendez-vous pris pour octobre).

Ce jour, j'ai appris qu'un huissier passera prochainement me remettre un document en main (certainement une mise en demeure du paiement ?) Mais je ne sais pas exactement ce qu'il en est !

Que puis-je faire à réception de ce fameux courrier ?
Et en attendant que la conciliation se mette en place ?

Je voudrais éviter la saisie.

Merci pour vos retours.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
La garantie de l'entreprise démarre à la réception des travaux.
Avez-vous procédé à cette réception ?

Par BipBip

Bonjour,

Du tout ! L'entreprise n'en parle même pas ! C'est des travaux extérieur pour la maison.

De plus, ils ont "soit disant" sollicités leur assurance, mais celle-ci ne donne pas de suite ...

J'en déduis qu'ils n'étaient pas assurés pour ce type de travaux .

Par yapasdequoi

Si vous n'avez pas vérifié leurs assurances avant la signature du devis ... J'ai bien peur que vous allez être déçu.
Par contre la signature du devis vous a engagé à tout payer.

Par BipBip

Je n'ai pas reçu de second devis pour la 2ème partie des travaux ! Sur le 1er devis, il y a un numéro d'assurance ...

Par BipBip

Bonjour,

Voici le courrier reçu ce jour en mains propre ;

Je vais faire partir ce jour un courrier de contestation de cette facture à l'entreprise + à l'huissier.

Est-ce correcte comme démarche ?

Merci.

Cordialement.

[url=https://ibb.co/g7z3KTM]https://ibb.co/g7z3KTM[/url]

Par yapasdequoi

Ecrivez en RAR.